

Metz, le jeudi 20 novembre 2025 à 17h

LA PRÉFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

SUR LE PASSAGE EN VIGILANCE JAUNE « PIC DE FROID » POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE DÉCLENCHEMENT DU NIVEAU 1 DU PLAN GRAND FROID

Prévisions météorologiques

La Moselle est placée par Météo France, en vigilance jaune « pic de froid » à compter du vendredi 21 novembre 16h jusqu'au dimanche 23 novembre 2025 12h.

Un épisode précoce avec un temps sec et froid se met en place en fin de journée de vendredi avec une nette chute des températures.

Samedi matin, les températures minimales seront comprises entre - 6 et - 7 °C, avec des températures ressenties comprises entre - 6 et - 11 °C. Dans l'après-midi, le dégel sera faible, avec des températures maximales qui ne dépasseront pas 2 °C.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les températures chuteront à nouveau, avec des valeurs un peu moins froides sous abri par rapport à la nuit précédente. Cependant, le vent de sud-est se renforcera, avec pour conséquence des températures minimales ressenties comprises entre - 9 et - 12 °C, les températures maximales ressenties ne dépasseront pas 2 °C.

En conséquence, le préfet a décidé d'activer les dispositions du niveau 1 du plan Grand froid. Dans ce cadre, les services de l'État et les opérateurs chargés de la veille sociale et de l'hébergement renforcent leurs dispositifs en faveur des personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les personnes sans-abri (renforcement des maraudes, ouverture des haltes de nuit à Metz et Florange, élargissement des heures d'ouverture des accueils de jours).

La Moselle est également placée en vigilance jaune en raison d'un risque de chute de neige jusque vendredi matin.

Impacts

Les vagues de froid peuvent mettre en danger les personnes fragiles ou isolées notamment :

- les personnes âgées ;
- les personnes handicapées ;
- les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes, etc. ;
- les personnes ne pouvant se protéger du froid (personnes sans domicile ou demeurant dans des logements insalubres, mal chauffés ou mal isolés) ;

- les personnes qui travaillent en extérieur ou dans un local, ouvert ou non, s'exposant à des températures froides ou utilisant un véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle dans des conditions de verglas ou de neige.

La préfecture vous demande

- d'éviter les expositions prolongées au froid et au vent, d'éviter les sorties le soir et la nuit ;
- de vous protéger des courants d'air et des chocs thermiques brusques ;
- de vous habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, de vous couvrir la tête et les mains, de ne pas garder de vêtements humides ;
- de vous alimenter convenablement et de prendre une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée ;
- de faire attention aux moyens utilisés pour vous chauffer (les chauffages d'appoint ne doivent pas être utilisés en continu), de ne pas boucher les entrées d'air de votre logement ;
- d'aérer votre logement quelques minutes, mêmes en hiver ;
- si vous devez prendre la route, de vous informer de l'état des routes ;
- si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, de contacter le « 115 ».

Pour plus de renseignements

- www.meteo.fr
- www.sante.gouv.fr
- www.santepubliquefrance.fr